



Collège Les Buclos
 53 bis boulevard des Alpes
 38240 MEYLAN
 Tél : 04 76 90 47 45
 Fax : 04 76 41 96 94



Voyage scolaire – Acte d’engagement de la famille

Je soussigné(e) : Nom : Nom du parent Prénom : Prénom du parent.

Titulaire de l’autorité parentale de l’élève : Nom : Nom de l’élève Prénom : Prénom de l’élève

Classe : Division

Adresse : Adresse complète de la famille

L’autorise à participer au voyage scolaire organisé par le Collège les Buclos.

Déclare avoir pris connaissance des modalités d’organisation du voyage en.....
 qui aura lieu du.....au.....

ainsi que de ses conditions d’assurance et de remboursement ; déclare autoriser Nom / Prénom à participer à ce voyage et m’engage à le payer dans sa totalité.

N° de portables :

- Du/des titulaire(s) de l’autorité parentale : Numéro de téléphone

- De l’élève s’il en possède un : Numéro de téléphone

Mode(s) de transport :

Hébergement :

Programme détaillé :

Montant du voyage par élève : *Montant euros*

Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction d'éventuels changements de programme ou de désistements.

Le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre de l'agent comptable ou en espèces en intégralité ou en plusieurs acomptes :

Le 1er acompte de doit intervenir avant le :

Le 2ème acompte de..... doit intervenir avant le :

Le solde doit intervenir avant le : dès communication par le biais du carnet de liaison.

Le premier acompte versé doit être joint à cet acte d'engagement signé. Il rend l'engagement définitif.

L'assurance est obligatoire et est comprise dans la participation demandée.

Cas de remboursement :

- Le remboursement aura lieu sur présentation d'un certificat médical de la famille. Il doit être impérativement adressé au Collège dans les 48H sous peine de non remboursement.

La somme remboursée à la famille sera minorée du montant de la cotisation réglée à l'assureur.

Pièces nécessaires :

Pour un voyage en France l'élève doit avoir sa carte d'identité. Attention : prévoir quatre à six semaines de délai pour l'établir. Il est recommandé qu'il détienne une attestation de sécurité sociale.

En cas de voyage à l'étranger il doit impérativement avoir sa carte européenne d'assurance maladie.

L'enfant mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un de ses parents doit présenter ces 3 documents :

◆ **Pièce d'identité du mineur** (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour + visa selon nationalité de l'élève et pays de destination)

◆ **Formulaire d'autorisation de sortie du territoire** (CERFA n°15646*01 téléchargeable sur le site servicepublic.fr) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

◆ **Photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.**

J'autorise en cas d'urgence les professeurs accompagnateurs du voyage à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale en cas d'accident ou de maladie à évolution rapide. Ces derniers informeront sans délai le titulaire de l'autorité parentale.

Par ailleurs, je communique aux professeurs accompagnateurs les informations suivantes concernant mon enfant :

- Vaccinations effectuées :

- Allergies :

- Traitement médical en cours :

Fait à Meylan, le.....

Déclare avoir pris connaissance du présent document et de la charte des voyages.

Signature du titulaire de l'autorité parentale

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :